



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 13 AVRIL 2018 - 18h00

Délibération N°2018/037

Date de convocation : 05 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Troisvilles, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Etaient présents (51 titulaires - 5 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Agnès BERANGER
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Liliane RICHOMME	Alain RIQUET
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)
Bertrand LEFEBVRE	Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Annie DORLOT	Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Michel HENNEQUART
Laurence RIBES	Michel GOUVART (S)	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Michael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

Membres excusés (3) :

Gérard TAISNE, Pascal COQUELLE, Didier BLEUSE

Membres absents (10) :

Virginie LE BERRIGAUD, Jean-Pierre THIEULEUX, Marie-Lise MARLIOT, Patrice BONIFACE, Laurent COULON, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Francis GOURAUD, Jean-Pierre RICHEZ, Stéphane JUMEAUX

Membres ayant donné procuration (10) :

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Denis COLLIN, Didier BONIFACE à Régine DHOLLANDE, Pierre LEVEQUE à Alain RIQUET, Bernard POULAIN à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Francis STOCLET à Agnès BERANGER, Isabelle PIERARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Monsieur Jacques OLIVIER est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/037 – Objet : Compétence Habitat - Abondement PIG

Dès 2016, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis a décidé d'abonder le Programme d'Intérêt Général Habiter Mieux porté par le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis.

Cette participation communautaire représente une aide de 300 € par foyer éligible et vient compléter le dispositif d'aides des partenaires du PIG, permettant ainsi de réduire le reste à charge des ménages.

Le PIG Habiter Mieux, initialement prévu pour la période 2013/2017, est prolongé d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Dans un souci d'équité, compte-tenu de l'ensemble des dossiers abondés par la 4C depuis 2016, il convient de renouveler cet abondement pour l'année 2018, soit une aide supplémentaire de 300 € à chaque dossier éligible et complet du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Cette dépense est inscrite au budget Habitat.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir :

- Valider la prorogation de l'abondement de la Communauté de Communes à l'ensemble des dossiers éligibles et réputés complets du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.
- L'autoriser à signer l'avenant à la convention et tout document afférant à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 19 avril 2018 et de la publication
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 19 avril 2018
Le 19 avril 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.